



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 Février 2022

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 21
 Votants : 28

D22.015

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.015 : DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la sécurité routière est l'affaire de tous. Cette politique publique est plus efficace encore, si elle repose sur le partenariat, la coopération et la complémentarité des acteurs. Les collectivités locales en sont un maillon essentiel. En effet, la proximité avec les usagers de la route, la connaissance fine de leur territoire et des points de vigilance, font des collectivités un interlocuteur privilégié de l'Etat en matière de sécurité routière.

La Préfecture de la Lozère a donc invité la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN à désigner un élu Correspondant Sécurité Routière et à communiquer à ses services les informations utiles à son identification. Son rôle sera, en collaboration avec l'unité de sécurité routière et les services de l'Etat d'assurer la promotion de la politique locale de sécurité routière et sa diffusion au sein de la collectivité et auprès de ses administrés. Ce correspondant sera force de proposition pour faire évoluer la perception des risques liés à la route sur son territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Bernard BONICEL, Correspondant Sécurité Routière de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn.

AUTORISE Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 15 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Jean-Claude SALEIL